



# LIGNES DE CONDUITE SUR L'UTILISATION DES SYSTÈMES D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GÉNÉRATIVE

NOTE À L'ATTENTION DE LA **COMMUNAUTÉ  
ÉTUDIANTE** DE L'UNIVERSITÉ DE NAMUR

# LIGNES DE CONDUITE SUR L'UTILISATION DES SYSTÈMES D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GÉNÉRATIVE

DANS LES ACTIVITÉS  
D'APPRENTISSAGE,  
D'ENSEIGNEMENT,  
DE RECHERCHE,  
ADMINISTRATIVES,  
TECHNIQUES  
ET DE GESTION

***Disclaimer :** ce document n'a pas vocation à évoluer de manière fréquente, sauf rupture technologique ou juridique majeure. Son rôle est de proposer un socle stable, solide et rassurant sur lequel chacun puisse se reposer. Pour permettre de suivre l'évolution rapide de l'intelligence artificielle, le texte renvoie à des pages du site internet de l'UNamur qui recenseront les derniers outils disponibles. Du contenu pédagogique sera mis à disposition des membres de l'UNamur.*

Ce document a été rédigé par le Conseil de l'Intelligence Artificielle de l'UNamur. Cet organe a pour rôle de soutenir la Rectrice, l'Administratrice générale et le Conseil rectoral dans les prises de décision en lien avec les politiques d'utilisation de l'intelligence artificielle dans les différentes missions de l'UNamur. Les experts suivants ont contribué à la rédaction des lignes de conduite sous la supervision de B. Frénay (Chargé de mission IA) avec l'appui de B. Champagne (V-R Recherche), C. de Terwangne (V-R Affaires académiques), S. Faulkner (V-R Numérique), K. Rosier (DPO) et L. Schumacher (V-R Formation) : C. Aerts (SerTIC), E. Bernagou (SerTIC), K. Beuls (IA neuro-symbolique), A.-S. Collard (IA et littéracie numérique), J.-M. Dogne (IA et médecine), B. Dumas (interaction humain machine pour l'IA), L. Escouffaire (IA et linguistique), D. Lambert, (IA et éthique), M. Lobet (IA et science), G. Mele (services intégrés), A. Simonofski (IA et transformation digitale), N. Ruffini-Ronzani (IA et histoire), J.-M. Van Gyseghem, (IA et droit) et S. Vanmeerhaeghe (IA et éducation).

Le Chargé de mission IA ([cdm-ia@unamur.be](mailto:cdm-ia@unamur.be)) préside le Conseil de l'Intelligence Artificielle sous la responsabilité du Vice-recteur à la transformation numérique ([vice-recteur.informatique@unamur.be](mailto:vice-recteur.informatique@unamur.be)). Pour toute question ou suggestion, le Conseil de l'Intelligence Artificielle peut être contacté via [conseil-intelligence-artificielle@unamur.be](mailto:conseil-intelligence-artificielle@unamur.be).

# 1. INTRODUCTION AUX LIGNES DE CONDUITE ET PRINCIPES DIRECTEURS GÉNÉRAUX

L'**intelligence artificielle générative** (IAGen) est amenée à évoluer davantage dans les années à venir et à s'intégrer de manière de plus en plus diffuse au sein des systèmes numériques qui nous entourent. Les systèmes basés sur cette technologie feront partie intégrante de la vie professionnelle des membres et des étudiants de l'UNamur, ce qui a motivé le présent document.

Les **lignes de conduite de l'UNamur pour l'utilisation des systèmes IAGen**<sup>12</sup> sont structurées en deux parties complémentaires :

- une section introduisant les **concepts nécessaires** pour comprendre ce qu'est l'IAGen et en saisir les **enjeux et opportunités** ;
- un ensemble de plusieurs sections qui prennent le **point de vue de chacun des membres** de l'UNamur (enseignants, étudiants, chercheurs, personnel administratif, technique et de gestion) en donnant des lignes de conduite sur ce qui est permis, conseillé ou interdit.

L'UNamur encourage, en recherche, dans les tâches d'enseignement, administratives, de gestion ou techniques, un **usage raisonné** des nouvelles technologies, en veillant à ce que

- elles respectent les **droits fondamentaux** des personnes (leur dignité, leur vie privée, leur droit à ne pas être discriminées...) ;
- elles répondent aux objectifs de **développement durable**<sup>3</sup> ;
- elles soient utilisées en vue de promouvoir le **bien commun** et la **paix** ;
- elles participent à **mettre l'humain au cœur de nos priorités** et respectent les **valeurs d'ouverture, d'excellence, de liberté** et de **soutenabilité** de l'UNamur<sup>4</sup>.

L'utilisation de l'IAGen doit être faite dans ce cadre : il s'agit d'innover en gardant à l'esprit tant les opportunités que les risques qu'elle présente. Il ne s'agit donc ni de tomber dans la peur, ni dans l'optimisme béat, mais de se baser sur les derniers développements scientifiques.

Pour une utilisation raisonnée et responsable de l'IAGen, l'UNamur pose cinq **principes directeurs** pour ses membres<sup>5</sup>, qui sont particularisés ci-après pour chaque rôle :

- **TRANSPARENCE** quant à l'utilisation de l'IAGen dans les tâches réalisées ;
- **FORMATION** sur les enjeux, risques et opportunités de l'IAGen dans le cadre de ses missions ;
- **RÉFLEXION** critique à chaque utilisation de l'IAGen au regard des risques prémentionnés, notamment les hallucinations, l'amplification de biais, les risques de fracture numérique, les risques cognitifs, l'impact environnemental, le coût financier de certains outils, etc. ;
- **RESPECT** des matériaux protégés par le copyright, les données à caractère personnel et les informations confidentielles ;
- **RESPONSABILITÉ** du produit final en cas d'utilisation de l'IAGen (par ex. exactitude des informations et sources) et des conséquences que pourrait avoir l'utilisation de l'IAGen (par ex. fuite de données) ou du produit lui-même, notamment pour les membres de l'UNamur.

1 Ces lignes de conduite font une distinction claire entre intelligence artificielle (IA) en général et intelligence artificielle générative (IAGen) en particulier. Les outils d'IA sont déployés depuis plusieurs dizaines d'années dans des contextes variés (modèles prédictifs ou d'analyse de données, systèmes de recommandation, aide à la décision, etc.), mais c'est singulièrement l'IAGen qui a rendu nécessaire le présent document. L'IAGen désigne les outils de génération de contenu (texte, images, vidéo, etc.) popularisés avec l'apparition de ChatGPT en 2022.

2 Ci-après dénommées « Lignes de conduite IAGen ».

3 <https://www.unamur.be/fr/institution/durable>

4 <https://www.unamur.be/fr/universite/missions>

5 Inspirés en partie des principes de la KU Leuven.

Dans le respect des règles auxquels il est soumis (ROI, REE, lignes de conduite, règles hiérarchiques, fiche descriptive, principes déontologiques relatifs à l'utilisation de l'outil informatique à l'UNamur<sup>6</sup>, etc.) et pour autant que cela n'entrave pas ses missions, chaque membre de l'UNamur reste **libre d'utiliser ou non l'IAGen** dans ses tâches, en accord avec ses valeurs personnelles.

Ce document se voulant synthétique, le lecteur est renvoyé à la page <https://www.unamur.be/fr/institution/positionnement-institutionnel/ia> pour plus d'informations et de ressources (en particulier sur les outils IAGen<sup>7</sup>) qui seront mises à jour régulièrement.

La suite de ce document est structurée comme suit :

- **Section 2 : Comprendre l'intelligence artificielle générative**
- **Section 3 : Lignes de conduite dans le rôle d'étudiant**
- **Section 4 : Informations complémentaires**
- **Annexe 1 : Grille à destination des étudiants pour déclarer l'usage d'IAGen**

Une version ultérieure de ce document proposera des lignes de conduites adaptées aux autres membres de l'UNamur et aux activités d'apprentissage, d'enseignement, de recherche, administratives, techniques et de gestion. Les principes directeurs ci-avant resteront applicables.

---

<sup>6</sup> <https://www.unamur.be/fr/vie-privee/collectivite/principes-deontologiques-outil-informatique>

<sup>7</sup> Dans ce document, « outil IAGen » désigne un outil intégrant des technologies d'IAGen (modèles de production de texte, d'image, de vidéo, etc.), en faisant appel au concept de prompt (par exemple, génération d'image à partir d'une description textuelle) ou de façon plus intégrée (par exemple, système de traduction automatique).

## 2. COMPRENDRE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GÉNÉRATIVE

Depuis l'avènement de ChatGPT en 2022, l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) générative a pris une ampleur conséquente. L'IAGen s'invite dans nos apprentissages, notre enseignement, notre recherche et nos services administratifs, techniques et de gestion. Comme toute technologie numérique, l'IAGen **apporte un soutien pour certaines tâches**, mais elle présente également des **risques** et son utilisation n'est pas sans conséquences sur la société, l'environnement ou nos capacités cognitives. Ce document a pour objectif d'**offrir un cadre clair** à tous les membres de l'UNamur, afin de leur permettre d'intégrer l'IAGen dans leurs missions de manière responsable. Ces recommandations ne doivent en aucun cas être perçues comme une obligation d'utiliser l'IAGen, chacun restant libre dans les limites déterminées par la hiérarchie, les fiches de cours, etc. L'UNamur se caractérise par son aspiration à une **utilisation raisonnée et critique** de l'IAGen.

### 2.1 Principes de l'intelligence artificielle générative

Une IAGen est un outil conçu pour être utilisé directement par un utilisateur (enseignant, étudiant chercheur...) en langue naturelle (par ex. français parlé ou écrit) afin de générer du contenu, d'où le nom « IA générative » : texte, image, vidéos, etc. Une IAGen utilise un modèle qui a été préalablement entraîné à partir de grandes quantités de contenus, appelées « données d'entraînement », et d'un objectif exprimé mathématiquement. Par exemple, un modèle capable de générer du texte aura été entraîné à une tâche comme prédire le mot suivant dans un texte avec le plus de précision, comme le fait l'autocomplétion sur un smartphone lorsqu'on écrit un message. Un certain nombre de modifications sont ensuite apportées à cet outil pour réduire les risques. Voici quelques clés à retenir par rapport aux outils IAGen et aux modèles qu'ils utilisent :

- Une IAGen n'est rien d'autre que du **code informatique** conçu par des développeurs humains à partir de **modèles mathématiques** très vaguement inspirés du cerveau humain.
- Une IAGen n'a **aucune volonté propre** : la plupart des outils répondent d'ailleurs à un prompt (la requête en langue naturelle) de l'utilisateur et ne font rien sans requête explicite.
- Une IAGen **ne « comprend » pas** ce qu'on lui demande et est **incapable de distinguer le vrai du faux**, elle est donc susceptible de faire des erreurs parfois grossières : le contenu est généré au travers d'un processus d'échantillonnage statistique et peut varier.
- Les textes, images, vidéos, etc. produits par IAGen ne sont rien d'autre que le résultat de l'application de **formules mathématiques complexes** qui forment ce qu'on appelle un « modèle » : les capacités impressionnantes des IAGen dérivent directement de leur complexité (plusieurs de milliards de « neurones artificiels » pour un modèle moyen) et de la quantité de données utilisée pour entraîner leur modèle, soit à peu de choses près la totalité de ce que l'humanité a pu écrire, pour le cas des modèles de génération de texte.
- Même si les modèles à la base de l'IAGen viennent de la recherche en IA effectuée dans les universités, entraîner une IAGen a un coût important et la plupart sont donc développées par des sociétés privées **à des fins commerciales**, ce qui a des implications sur leurs risques.

## 2.2 Fonctionnement de l'intelligence artificielle générative

Les détails varient d'une IAGen à l'autre. De manière générale, un utilisateur se rend sur une application ou un site web sur lequel il peut **faire une demande** à une IAGen, sous la forme d'un prompt (par ex. « *Génère une image de chaton !* »). La demande, préfixée d'un prompt de système caché ainsi que du contexte de la conversation précédente, est ensuite envoyée via Internet à un data center : un bâtiment où se trouve des milliers d'ordinateurs capables de répondre aux demandes de millions d'utilisateurs. Les calculs nécessaires à l'IAGen pour répondre au prompt de l'utilisateur sont donc exécutés dans le data center et le résultat est renvoyé par Internet. Les données fournies par l'utilisateur peuvent être conservées par la société qui fournit l'IAGen.

Une IAGen va répondre à une question d'une façon **totale**ment différente d'un humain. Par exemple, si on interroge ChatGPT et qu'il répond par un texte, il ne va pas aller « relire » les documents auxquels il a eu accès pendant son entraînement. Il va générer les mots de sa réponse les uns après les autres, sur base de calculs, sans les corriger, ni se relire. De la même façon, pour une image, chaque pixel constituant l'image sera créé indépendamment de façon progressive.

## 2.3 Points d'attention quant à l'intelligence artificielle générative

Ces quelques considérations ne doivent pas masquer les **grandes forces de l'IAGen** : générer, traduire, transformer, résumer un texte en quelques secondes, ou encore créer des images ou des vidéos. Une IAGen peut être un excellent outil de soutien à l'idéation ou pour explorer des variantes de réponses. Cependant, elle a ses **limites** et son utilisation comporte des **risques** :

- L'objectif d'un modèle d'IAGen n'est pas d'atteindre la « vérité », mais de produire du contenu réaliste. Une IAGen peut produire des faits qui semblent **plausibles**, mais qui sont incorrects, appelés « *hallucinations* ». Ce problème existe pour tous les outils IAGen et est inévitable.
- L'IAGen tend à donner ses réponses avec grande **autorité** et **éloquence**, même si elles sont erronées ou trompeuses, ce qui réduit les chances que l'utilisateur reste sceptique et prudent.
- Les outils IAGen sont souvent optimisés pour **maximiser l'implication de l'utilisateur** et ont tendance à aller dans le sens de l'utilisateur (flatterie excessive ou biais de confirmation).
- L'être humain a une prédisposition naturelle à attribuer des intentions, des sentiments ou des pensées humaines à des systèmes qui « parlent » (**anthropomorphisme** ou **effet Eliza**).
- La capacité des IAGen à créer des contenus réalistes amplifie le risque de **désinformation** et de **manipulation** avec des contenus trompeurs (deepfakes) ou malveillants (deepnudes).
- Les outils IAGen sont construits sur des données issues du monde réel et en sont donc le miroir. Le contenu qu'ils génèrent peut présenter des **biais** de genre, ethniques, politiques, philosophiques, religieux ou cognitifs ; une décision basée sur ceux-ci peut être biaisée.
- Les utilisateurs courent le risque de compromettre leur propre **sécurité** et celle de leur organisation s'ils transmettent des **informations confidentielles** ou **personnelles** à un outil d'IAGen. Conformément au RGPD ou à l'IA Act, il est fortement recommandé aux utilisateurs de ne pas transmettre d'informations qui ne pourraient être rendues publiques.
- Le risque de **fracture numérique** et d'amplification d'inégalités sociales est significatif et rend nécessaire de doter les membres de l'UNamur de compétences numériques minimales.
- L'IAGen peut avoir un impact important sur les **pratiques d'apprentissage** des étudiants (stratégies d'étude superficielles, inégalités d'apprentissage...), mais aussi sur les **pratiques d'enseignement** (évaluation, suspicion...). Au vu des études préoccupantes sur les risques de l'IAGen en termes de détérioration de compétences de base et de pensée critique, le **principe de précaution** et d'utilisation raisonnée et accompagnée doit être appliqué.

- L'IAGen peut entraîner des risques non négligeables sur les **pratiques professionnelles** (personnel académique, personnel scientifique, personnel ATG...). L'utilisation de l'IAGen ne doit pas être systématique et doit être pensée avec attention dans chaque cas.

Pour chaque catégorie de membres de l'UNamur, les risques présentés par les outils IAGen sont détaillés plus spécifiquement dans les sections suivantes, avec des recommandations ciblées.

Un point d'attention supplémentaire est le **coût environnemental et financier** de l'IAGen. Tout comme les autres outils numériques (cloud, streaming, etc.), l'IAGen consomme des **ressources significatives** (électricité, eau, matériaux...). Si déterminer cet impact avec précision est complexe, notamment à cause de l'opacité de certains acteurs, de l'évolution rapide des technologies et de la variété d'outils existants, cet impact est réel et augmente avec l'utilisation de plus en plus intensive de l'IAGen. Une vigilance particulière est requise quant aux **coûts financiers** liés aux IAGen : au-delà du prix des licences, leur déploiement à grande échelle, leur sous-utilisation et la dépendance à long terme peuvent engendrer des dépenses durables et inflationnistes. Pour les étudiants, il convient de veiller à ce que l'utilisation de ces outils ne crée pas d'**inégalités** ni de **coûts indirects**, en évitant toute obligation implicite d'acquisition de versions payantes pour garantir l'égalité des conditions d'apprentissage. Au vu de ces considérations environnementales et financières, il est dès lors bon de se poser la question « *Ai-je vraiment besoin d'utiliser un outil d'IAGen ?* ».

### 3. LIGNES DE CONDUITE DANS LE RÔLE D'ÉTUDIANT

Pour l'utilisation de l'IAGen, l'étudiant doit se former, faire preuve d'une réflexion critique, respecter les matériaux protégés et les données sensibles, être transparent et assumer ses responsabilités. L'utilisation de l'IAGen n'est pas obligatoire par les étudiants et doit se faire de manière raisonnée.

#### CE QU'IL FAUT RETENIR :

**En cas de doute, se demander « l'IAGen m'empêche-t-elle d'acquérir des compétences et des connaissances » ? Pour chaque UE, veiller à toujours consulter la fiche descriptive du cours et s'adresser à l'enseignant si une règle n'est pas claire.**

**Une IAGen peut produire des faits incorrects ou des sources qui n'existent pas, lors d'une recherche d'information.**

**Apprendre prend du temps et nécessite un engagement personnel de l'étudiant.**

**Le recours systématique à l'IAGen peut être un obstacle à la créativité et l'apprentissage de l'étudiant.**

L'IAGen peut être utilisée sans devoir le dire pour le brainstorming, la traduction ou le résumé d'un texte pour sa compréhension, la traduction ou l'amélioration d'un court texte écrit par l'étudiant.

Un contenu IAGen (image, texte, graphique...) peut être utilisé dans un travail d'étudiant, tant qu'il n'occupe pas une trop grande place dans celui-ci, par exemple s'il est utilisé juste comme illustration. L'utilisation de l'IAGen doit être clairement indiquée et respecter le droit d'auteur.

L'étudiant ne peut pas utiliser l'IAGen pour tromper l'enseignant, par exemple pour faire semblant d'avoir acquis une compétence. Il ne peut pas déléguer à l'IAGen son analyse réflexive, la laisser générer intégralement un travail ou utiliser un contenu IAGen sans l'indiquer explicitement.

Enfin, l'étudiant fera attention à ne pas utiliser des données confidentielles ou à caractère personnel (par ex. données médicales d'un patient) dans un outil IAGen, ce qui pourrait être illégal.

Dans le respect des valeurs de l'Université de Namur, l'étudiant maintient un esprit centré sur les objectifs du parcours universitaire et sur l'attente de surpassement. S'il utilise l'IAGen, il veillera à

- **se former** aux enjeux, risques et opportunités de l'IAGen dans son domaine d'études ;
- faire preuve d'une **réflexion** critique quant aux risques et impacts de l'utilisation de l'IAGen ;
- **respecter** les matériaux protégés par le copyright et les données à caractère personnel ;
- être **transparent** quant à son utilisation de l'IAGen vis-à-vis des enseignants, grâce à la « grille à destination des étudiants pour déclarer l'usage d'IAGen » (cf. Annexe 1), ou vis-à-vis des autres étudiants en cas de travail collectif avec une production commune ;
- assumer la **responsabilité** de sa production et des conséquences de l'utilisation de celle-ci.

Pour chaque UE ou AA, les exigences sont reprises dans la **fiche descriptive** qui constitue un « contrat » entre l'enseignant et l'étudiant. Ne pas respecter le bon usage de l'IAGen tel que repris dans les Lignes de conduite IAGen et du Règlement des études et des évaluations de l'UNamur<sup>8</sup> expose l'étudiant à des **sanctions disciplinaires** pouvant aller jusqu'à l'exclusion des universités de la Communauté française durant plusieurs années. Il convient de rappeler que l'étudiant est le **seul responsable** de l'utilisation de l'IAGen qui implique le respect de règles contraignantes.

Dans le cadre de travaux ou de mémoires, les étudiants doivent suivre ces principes dans leur utilisation de l'IA générative. En particulier, ils doivent avoir une réflexion sur les usages ou non des IAGen, ainsi que sur le référencement d'usage (cf. Annexe 1). Dans le cas d'un mémoire, il est recommandé d'aborder ces sujets avec le promoteur pour éviter tout problème ultérieur.

Dans la suite de cette section, l'étudiant trouvera des informations sur les utilisations de l'IAGen et ses aspects légaux. En règle générale, il faut garder à l'esprit un **principe d'échelle** : l'étudiant doit se demander si sa part dans son processus de traduction, d'idéation, de recherche bibliographique, etc. reste bien majoritaire. Corriger une phrase avec un assisat linguistique est accepté, mais pas faire rédiger un paragraphe entier par un outil d'IAGen, sans aucun contrôle humain. Une autre façon de considérer cela est de s'interroger : « l'usage de l'IAGen m'empêche-t-il d'acquérir les compétences *et connaissances visées par un cours ou par ma formation* ? ». L'étudiant doit également vérifier que les sources de données utilisées par l'IAGen sont fiables. Certains outils de recherche IAGen indiquent clairement leurs sources. Par exemple, en droit, l'étudiant doit vérifier que la source de données est dans un système juridique pertinent. En d'autres termes, l'IAGen peut utiliser une source non pertinente qui mettra à mal la qualité du travail de l'étudiant.

### 3.1. Usages autorisés ne nécessitant pas le référencement (librement et sans mention)

**Du point de vue des apprentissages**, le développement de compétences demande un engagement personnel de l'étudiant dans sa démarche d'appropriation de connaissances, de procédures et d'esprit critique. **Apprendre prend du temps** et implique des expériences confrontantes successives (théories, exercices, mises en relation avec d'autres connaissances, interactions avec l'enseignant et avec les pairs). Certaines IAGen peuvent enrichir les apprentissages des étudiants à condition qu'ils restent les acteurs principaux de leur apprentissage.

---

<sup>8</sup> <https://www.unamur.be/fr/inscription/reglements> Des règles particulières sont possibles pour chaque faculté.

La **recherche d'informations** est un des usages les plus courants de l'IAGen. Elle peut être d'autant plus efficace que les outils IAGen multiplient les processus de recherche (affinée, référencée...). A l'inverse de copier la réponse d'une IAGen dans un travail, effectuer une recherche d'informations pour identifier des sources ne doit pas nécessairement être référencé. Il reste cependant indispensable de référencer les sources sur lesquelles l'IAGen s'appuie. Il est toutefois nécessaire de garder à l'esprit qu'une IAGen n'utilisera ou ne dirigera pas forcément vers les sources les plus pertinentes ou les plus actualisées. Une IAGen peut même **inventer des faits** ou des **sources inexistantes** (on parle d'hallucination). Il est du devoir de l'étudiant de s'en assurer.

L'IAGen peut également aider à la **créativité** (brainstorming, plan, illustration, organisation d'idées). Bien utilisée, la délégation de tâches de créativité peut faire gagner un temps considérable, mais il convient de se rappeler que la créativité est également évaluée comme apport personnel dans une production ou un travail, et que c'est aussi une compétence à développer dans un parcours étudiant. A un niveau plus large, l'utilisation de l'IAGen par une part grandissante de la population pourrait appauvrir la diversité globale des idées, l'IAGen ayant une tendance à l'uniformisation de celles-ci.

Pour autant que cela ne soit pas contraire aux objectifs du cours ou à l'apprentissage de l'étudiant (cf. fiche descriptive), les utilisations suivantes sont **permises sans référencement nécessaire** :

- lors de la **préparation** du travail de l'étudiant :
  - o **brainstorming** ou **organisation des idées**, tant qu'il n'y pas de création de contenu et que l'apport personnel de l'étudiant reste prédominant ;

*exemple : je propose à un outil d'IAGen des idées en vrac pour construire un paragraphe d'introduction à un travail et lui demande de m'aider à les structurer*

- o **traduction intégrale** ou **résumé** d'un texte (ressource telle qu'un syllabus, un article scientifique...) pour **aider à sa compréhension** par l'étudiant et **sans reproduire** partie ou totalité de cette traduction ou résumé dans la production de l'étudiant, en vérifiant la qualité de la traduction ou du résumé (qui ne doit donc pas se substituer à une lecture et une analyse réflexive de la part de l'étudiant) ;

*exemple : je dois lire un article scientifique en anglais, dont j'ai du mal à comprendre certains passages, et je demande à un outil d'IAGen de le traduire pour m'aider*

- lors du **travail effectif** de l'étudiant :
  - o **traduction** ou **amélioration** d'un **passage court de texte écrit par l'étudiant** avec un assistant linguistique en vue de l'intégrer dans la production de l'étudiant, en restant attentif à relire le résultat, l'étudiant restant responsable de celui-ci.

*exemple : lors de la rédaction d'un travail en anglais, pour une phrase particulièrement complexe, je l'écris d'abord en français et je demande à un outil d'IAGen de la traduire pour l'intégrer dans le reste du texte que j'ai écrit moi-même*

Sauf si cela fait partie des objectifs du cours (si doute, consulter la fiche descriptive ou l'enseignant), **l'UNamur n'exige en aucun cas des étudiants** qu'ils **recourent à l'IAGen** pour leur apprentissage. Un principe de précaution est à appliquer, notamment quant à l'impact sur le développement cognitif et l'acquisition de compétences lors d'utilisation répétée ou intensive de l'IAGen.

## 3.2. Usages autorisés nécessitant le référencement

**Du point de vue légal**, de nombreuses sources disponibles sur Internet et donc accessibles par un outil d'IA Gen sont protégées par des droits particuliers que l'on appelle communément des droits à la **protection de la propriété intellectuelle**. Ces droits appartiennent bien souvent au créateur de l'œuvre (un texte, un code informatique, une œuvre artistique, etc). Cela signifie que ce créateur possède un droit exclusif sur l'utilisation de sa création pendant une certaine période. Il existe des règles de citations que l'étudiant doit respecter (notes de bas de page, bibliographie...).

**Du point de vue des apprentissages**, le développement de compétences demande un engagement personnel de la part de l'étudiant, en lien avec l'enseignement dispensé par l'institution. Rappelons donc qu'un travail (oral, écrit ou matériel) évalué vérifie la **qualité de la démarche** d'appropriation des contenus (savoir, technique, critique) de cours **par l'étudiant et non celle d'une tierce personne ou d'une machine**. Toutefois, les connaissances mobilisées par l'étudiant se basant sur des savoirs développés par des chercheurs ou issus d'auteurs, il importe de les citer et de les référencer dans votre production. Si des ressources générées par une IA Gen sont utilisées en adéquation avec les consignes de l'enseignant, il importe également de les citer.

Pour autant que cela ne soit pas contraire aux objectifs du cours ou à l'apprentissage de l'étudiant (cf. fiche descriptive), les utilisations suivantes sont **permises avec référencement** :

- **reproduction** d'un contenu généré par une IA Gen (image, texte, graphique, etc.) en indiquant clairement comment il a été réalisé (par ex. détails sur l'outil et le prompt utilisés), tant que ce contenu reste **accessoire** : une image à titre d'illustration, une courte définition, mais pas un extrait trop long ou un schéma important généré sans contrôle de l'étudiant.

*exemple : je dois illustrer un concept dans l'introduction d'un travail et je génère pour cela une image avec un outil d'IA Gen, que j'insère ensuite dans le travail en l'indiquant clairement*

La section "**Outils de gestion bibliographique**", au sein du cours de Recherches Documentaires (BUMP) vous permettra d'identifier les règles en matière de citations.

## 3.3. Usages proscrits

**Du point de vue légal**, l'étudiant ne peut pas utiliser des sources couvertes par la protection de la propriété intellectuelle. Ce sont des droits que chaque individu a sur une création intellectuelle (un texte, un code informatique, une œuvre artistique, etc). Par ailleurs, l'étudiant ne peut pas utiliser un assistant de traduction ou tout autre système IA Gen pour paraphraser des textes qu'il n'a pas écrits et sans le référencer, afin de dissimuler un plagiat et ainsi tromper l'enseignant ou tout autre tiers.

**Du point de vue des apprentissages**, nous insistons sur l'engagement personnel de l'étudiant dans sa démarche d'appropriation de connaissances et de compétences, en lien avec l'enseignement dispensé. Certains outils IA Gen peuvent être utilisés pour enrichir les apprentissages des étudiants, mais ils ne peuvent en aucun cas les feindre ou les remplacer.

Sauf si cela fait partie des objectifs du cours (cf. fiche descriptive) ou avec l'autorisation explicite de l'enseignant, les utilisations suivantes sont proscrites par l'institution :

- **délégation de l'analyse réflexive** : la réflexion personnelle, les argumentations et les interprétations doivent venir de l'étudiant, l'IA Gen ne doit pas remplacer l'esprit critique et la créativité : le travail doit être personnel et l'apport propre doit rester prédominant ;

*exemple : je demande à un outil IA Gen de créer une question de recherche pour mon mémoire, de trouver des idées pour y répondre et de concevoir des expériences*

- **génération intégrale d'une production**, qu'il s'agisse d'un texte, de ses illustrations, des données sur lequel il se base, etc. : une production entièrement ou majoritairement générée par une IAGen ne sera pas acceptée, car elle ne reflète pas la compréhension de l'étudiant ni l'engagement dans la matière ;  
*exemple : je demande à un outil IAGen de rédiger intégralement le rapport pour un travail*
- **copie textuelle d'un passage** d'un livre, d'une revue, ou d'une page web ou de l'**utilisation d'une IAGen** sans le mettre entre guillemets et sans en mentionner la source ;  
*exemple : j'insère une image créée par un outil IAGen sans l'indiquer*
- **résumé ou paraphrase de l'idée originale** d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots ou avec l'aide d'un outil IAGen (réécriture complète des passages exploités, avec transformations syntaxiques et lexicales), **en omettant d'en indiquer la source** ;  
*exemple : je reprends un chapitre de livre pour expliquer un concept dans mon mémoire*
- **traduction** d'un texte sans mettre de guillemets autour du passage traduit et sans en mentionner la provenance.  
*exemple : je traduis un livre en anglais pour le mettre en partie dans mon mémoire en français*

Les utilisations ci-avant constituent des **fautes graves** et des **manquements à l'éthique**, qui pourraient être **sanctionnés** comme indiqués ci-dessous. En cas de doute sur le caractère interdit d'une utilisation de l'IAGen, l'étudiant doit en référer à la fiche descriptive du cours ou à l'enseignant.

### 3.4. Protection des données

**De manière générale**, l'étudiant veillera, dans le cadre de son travail, à ne traiter que des données préalablement **anonymisées** afin de les rendre à caractère non personnel. En effet, dans le cas contraire, le RGPD pourrait s'appliquer et soumettre l'étudiant ou l'UNamur à des obligations contraignantes<sup>9</sup>. Le non-respect de ces règles contraignantes pourrait donner lieu à des **sanctions** de la part de l'**Autorité de Protection des Données (APD)**<sup>10</sup>. **Dans son interaction avec l'IAGen**, l'étudiant doit être attentif à ne pas traiter (utiliser) des données à caractère personnel. Dès lors qu'il transmet des données à un tiers (le fournisseur de l'outil IAGen), cela pourrait entraîner une **violation de données** qui demande une procédure de notification à l'APD. En effet, certains fournisseurs d'IAGen **conservent** ou **réutilisent les informations reçues** lorsqu'un utilisateur génère un contenu (par ex. s'il envoie un dossier médical pour obtenir un diagnostic).

Pour autant que cela ne soit pas contraire aux objectifs du cours ou à l'apprentissage de l'étudiants (cf. fiche descriptive), l'étudiant utilise, dans son interaction avec l'outil IAGen :

- des **données anonymes** (le lien entre la donnée et la personne physique qui y est liée est définitivement coupé) ;
- de **manière exceptionnelle** et avec l'accord de son enseignant, des **données pseudonymisées** (l'identification de la personne physique liée à la donnée n'est possible qu'à travers, par exemple, une « table de conversion » conservée par l'étudiant sans partage via l'outil d'IAGen). L'étudiant s'assurera que la licence de l'outil IAGen utilisé prévoit que les données introduites dans les demandes adressées à l'IAGen (prompt) ne sont utilisées par l'outil pour « nourrir » l'IAGen et que les données ne sont pas transférées hors de l'Union européenne.

Sauf si cela fait partie des objectifs du cours (cf. fiche descriptive) ou avec l'autorisation explicite de l'enseignant, l'étudiant, dans son interaction avec l'outil IAGen, ne peut pas :

- introduire de données à caractère personnel non anonymisées ou non pseudonymisées dans les demandes adressées à l'IAGen (prompt).

<sup>9</sup> Pour les travaux académiques dans lesquels des données à caractère personnel pourraient être utilisées, l'étudiant veillera également à consulter le cours « Data et travaux universitaires : Guide pour l'utilisation de données personnelles », accessible sur WebCampus.

<sup>10</sup> LAPD est l'autorité administrative belge qui peut prononcer des sanctions en cas d'infraction au RGPD.

### 3.5. Non-respect des usages et sanctions

Le non-respect des règles d'utilisation de l'IAGen :

- engage la **responsabilité** de l'étudiant au niveau disciplinaire, celui-ci pouvant faire l'objet d'une procédure disciplinaire fondée sur le Règlement des études et des évaluations de l'UNamur<sup>11</sup> ;
- peut exposer l'étudiant à une condamnation à des dommages et intérêts importants au profit du détenteur de droits (action judiciaire) en cas de violation de droits de propriété intellectuelle ;
- peut exposer l'étudiant à une **sanction administrative** de l'APD.

---

<sup>11</sup> <https://www.unamur.be/fr/inscription/reglements> Des règles particulières sont possibles pour chaque faculté.

## 4. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Cette section comprend des informations utiles pour les membres de l'UNamur.

### 4.1. Outils existants

L'évolution constante des outils IAGen ne permet pas à une institution de se positionner de manière définitive sur des outils plus ou moins sécurisés et plus ou moins pertinents.

Les conseils en matière d'outils seront actualisés à différents moments d'une année académique sur l'espace WebCampus dédié aux étudiants :

<https://webcampus.unamur.be/course/view.php?id=2306>

Le support technique concernant un outil interne utilisant un système IAGen est pris en charge par le Support Informatique :

<https://unamurbe.sharepoint.com/sites/supportetudiants>

### 4.2. Formation

Toutes les formations ou accompagnements qui concernent des groupes d'étudiants peuvent être prises en charge par les membres des **Services Intégrés**.

Ces services :

- discuteront préalablement du contenu avec vous avec l'enseignant et/ou les étudiants ;
- articuleront le contenu, si vous le souhaitez, avec la personne référente de votre faculté siégeant au Conseil de l'IA ;
- feront appel à la coordination pédagogique de la faculté, et toute autre personne nécessaire pour s'assurer de l'intégration dans un cours/programme ou bien pour bénéficier d'une expertise plus approfondie en outils IAGen.

Les demandes peuvent être envoyées à [conseil-intelligence-artificielle@unamur.be](mailto:conseil-intelligence-artificielle@unamur.be)

## ANNEXE 1

### GRILLE À DESTINATION DES ÉTUDIANTS POUR DÉCLARER L'USAGE D'IAGEN

Dans cette logique de transparence, il est suggéré aux étudiants de suivre le template ci-dessous<sup>12</sup> pour rapporter l'utilisation de l'IAGen dans le cadre de leurs travaux et/ou mémoires.

Un temps de réflexion sur ces points est à prévoir en amont du travail effectué.

Utilisation	Description à remplir par l'étudiant.e (des exemples de réponse sont donnés ci-dessous)	Case à cocher
<b>Aucune assistance à déclarer</b>	J'ai rédigé l'intégralité de mon travail sans avoir eu recours à un outil d'IAGen.	<input type="checkbox"/>
<b>Outils utilisés</b>	MS Copilot / ChatGPT / ResearchRabbit	<input type="checkbox"/>
<b>Assistance avant la rédaction</b>	J'ai utilisé l'IAGen comme un outil (ou moteur) de recherche, j'ai utilisé l'IAGen comme outil de brainstorming, etc.	<input type="checkbox"/>
<b>Assistance à l'élaboration d'un texte</b>	J'ai généré du contenu à l'aide d'un outil IAGen que j'ai ensuite retravaillé.	<input type="checkbox"/>
<b>Assistance pour la révision du texte</b>	J'ai utilisé un outil IAGen pour améliorer mon texte (orthographe, grammaire, syntaxe). J'ai utilisé un outil IAGen pour reformuler mon texte.	<input type="checkbox"/>
<b>Assistance à la traduction</b>	J'ai utilisé un outil IAGen à des fins de traduction	<input type="checkbox"/>
<b>Assistance à la réalisation de visuels</b>	J'ai utilisé un outil IAGen afin d'élaborer des visuels, graphiques ou images.	<input type="checkbox"/>
<b>Assistance à l'analyse</b>	J'ai utilisé un outil IAGen pour analyser des données, etc.	<input type="checkbox"/>
<b>Autres usages à déclarer</b>	J'ai utilisé un outil IAGen pour programmer et écrire du code.	<input type="checkbox"/>

Pour un travail à rendre sur WebCampus, l'enseignant aura la liberté de demander aux étudiants de répondre aux questions ci-dessus sous la forme d'un formulaire web à remplir au moment du dépôt.

<sup>12</sup> Inspiré des Guidelines de l'ICHEC Business School et de la KU Leuven.



**UNIVERSITÉ  
DE NAMUR**